1^{er} septembre 2009 **09.158**

Interpellation Pierrette Ummel et Théo Huguenin-Elie

Création d'une structure scolaire pour les adolescents hospitalisés en milieu psychiatrique

Pour l'année scolaire 2007-2008, le service de l'enseignement obligatoire autorisait l'Ecole Secondaire de La Chaux-de-Fonds à ouvrir une classe dite OASIS (Outil d'Adaptation Scolaire et d'Insertion Sociale) afin de combler les manques de certains élèves dans leur socialisation et à leur permettre la consolidation des connaissances des règles fondamentales de la vie en collectivité. L'objectif était de donner la possibilité aux professionnels de cette structure de faire un véritable travail de remédiation sur une période plus longue, en confrontant plusieurs jeunes en difficulté aux apprentissages des exigences de la vie en collectivité, en les testant dans la pratique et en basant toute la démarche sur la notion de l'apprentissage des règles et de l'effort. L'idée était, en fin de stage, de tester les capacités de l'élève à vivre en groupe avant qu'il ne retournât dans sa classe officielle ou qu'il ne fût orienté vers une institution spécialisée plus adaptée à ses besoins pour lui permettre de terminer sa scolarité.

Bien que cette structure réponde aujourd'hui encore avec pertinence à certaines problématiques complexes rencontrées dans les établissements, nous constatons qu'une frange d'adolescents demeure dans des situations personnelles très particulières et devrait bénéficier d'un encadrement qui n'existe pas à ce jour dans notre canton.

Ainsi, sur le modèle décrit plus haut, nous appelons de tous nos vœux la création d'une structure scolaire, d'une classe interne dans le cadre de l'unité d'hospitalisation psychiatrique pour adolescents de Préfargier.

La possibilité de poursuivre une scolarité adaptée dans le cadre hospitalier doit permettre:

- de donner un cadre sécurisant à des adolescents en difficulté et de prévenir une perte de contact totale avec l'univers scolaire;
- d'éviter une stigmatisation à travers une hospitalisation de longue durée (les expériences jurassiennes bernoises tendent à démontrer que, grâce à cette structure, l'hospitalisation est souvent plus courte);
- de garantir une meilleure réinsertion dans le tissu scolaire et social à la sortie de l'hôpital et d'éviter ainsi des rechutes très coûteuses;
- de rendre plus performante la sortie de l'hôpital en permettant aux professionnels de l'enseignement de communiquer entre eux ("préparer la sortie");
- d'éviter des situations dramatiques dans les établissements réguliers qui ne sont pas équipés en terme d'encadrement (tentatives de suicide, dépressions, actes graves de différentes natures, etc.)

La présente demande fait donc suite à différents constats d'échecs dans le pilotage scolaire et éducatif de certains adolescents. Ce constat semble partagé par les partenaires. Mentionnons que cette structure existe déjà dans le Jura bernois et a manifestement fait ses preuves depuis plus de 5 ans (Unité d'Hospitalisation Psychiatrique pour Adolescents (UHPA) à Moutier).

Il n'y a pas lieu dans cette interpellation de développer davantage les bénéfices d'une telle structure pour notre canton, ainsi que l'aspect opérationnel; mais nous invitons le Conseil d'Etat à mener une réflexion y relative, afin que rapidement, des adolescents en grandes difficultés de tout le canton puissent jouir d'une structure adaptée visant à une réintégration efficace.

Cosignataires: L. Feuz, J.-C. Guyot, T. Michel, H. Frick, S. Menoud, S. Latrèche, E. Flury, L. Zwygart, M. Docourt, B. Nussbaumer, C. Bertschi, M. Castioni, C. Borel, F.Ducommun, M. Giovannini, L. Perrin, N. Fellrath, J.-C. Berger, S. Locatelli, A. Clerc-Birambeau, S. Vuilleumier, J. Hainard, J. Lebel Calame, Ph. Loup, J.-P. Baer, J.-P. Cattin, B. Goumaz, P. Hermann, P. Erard, M. Ebel, P.-A. Thiébaud, C. Maeder-Milz, A. Shah, G. Hirschy, T. Bregnard, J.-C. Pedroli et L. Debrot.